

Département de publication : 34

Type de marché : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE L'ACCORD-CADRE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

Monsieur Claude BARRAL, Président du Sympo

130 chemin des Merles

34400 LUNEL

e-mail : secretariat@sympo.fr

Type d'organisme

Autorité régionale ou locale

OBJET DE L'ACCORD-CADRE

Intitulé

Travaux d'entretien des cours d'eau – Bassin versant de l'étang de l'Or (Hérault)

Lieu d'exécution

Territoire des communautés d'agglomération du Pays de l'Or et de communes du Pays de Lunel sur le bassin versant de l'étang de l'Or

L'avis concerne

Un accord-cadre à bons de commande

Type de prestations

Travaux

Mode de passation

Accord-cadre passé selon une procédure adaptée (articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 à R 2123-6 du Code de la Commande Publique

Accord-cadre à bons de commande (articles L2125-1, R2121-8 et R2162-1 à R2162-14 du Code de la Commande Publique

Numéro de référence attribué à l'accord-cadre par le pouvoir adjudicateur

2020000000M00200

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Nature et étendue des travaux

L'objet du présent accord-cadre est l'exécution des travaux d'entretien des cours d'eau naturels et aménagés sur le territoire des communes membres des communautés d'agglomération du Pays de l'Or et de communes du Pays de Lunel présentes sur le bassin versant de l'étang de l'Or. Ces travaux d'entretien des cours d'eau sont basés essentiellement sur des interventions sur la végétation des berges et du lit des rivières et fossés.

Ces travaux s'inscrivent, dans le cadre des plans pluriannuels d'intervention sur les cours d'eau élaborés par le Symbo ou ses partenaires, visant à dégager le lit mineur et à restaurer la ripisylve (coupe sanitaire et préventive d'arbres,...), tout en contribuant à la prévention du risque inondation. Ils font parties des missions visées à l'item 2° du I de l'article L211-7 du code de l'environnement pour la mise en œuvre de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Nomenclature communautaire

Classification principale

- Travaux de protection des berges (45246200-5)
- Entretien de digues (45246410-0)

Travaux divisés en lot

non

Travaux divisés en tranches

non

Des variantes seront-elles prises en compte ?

non

Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de 3 ans.

Montant mini et maxi

Le montant annuel hors taxes des commandes est défini comme suit :

- Pas de seuil annuel minimum
- Seuil maximum annuel HT 150 000,00 euros HT

Les montants maximums annuels H.T. sont identiques pour toutes les périodes de reconduction.

Unité monétaire utilisée

l'euro

Langue

Français

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions :

- Une lettre de candidature (DC1 version du 30.03.2016 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.
- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015. Cette attestation est incluse dans le formulaire DC1, et le candidat n'a pas à la fournir s'il produit l'imprimé DC1.
- Une déclaration du candidat, à fournir par chacun des cotraitants en cas de groupement, permettant d'évaluer sa capacité, (DC2 ou équivalent).

Capacité économique et financière : Références requises

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
- Déclaration appropriée de banques, ou, le cas échéant, preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi

Pièces de l'offre : Documents à produire

- un dossier technique dans lequel le candidat fera apparaître :
 1. une note méthodologique détaillée d'exécution des différents types de travaux (débroussaillage, élagage, désembaclement,...)
 2. une présentation des moyens humains et techniques affectés à l'exécution des travaux d'entretien (y compris sous-traitant le cas échéant). Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation des différents travaux d'entretien
 3. Les références professionnelles et capacités techniques requises pour l'exécution de travaux similaires sur cours d'eau exécutés ces cinq dernières années, avec exemples de rendu et certificat de capacité associés

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- **Dossier technique de l'offre : 50 %**
 1. note méthodologique détaillée sur l'exécution des travaux : 20%,
 2. profil et organisation des moyens dédiés à l'exécution des travaux : 20%,
 3. adéquation des qualifications et compétences aux besoins : 10%
- **Prix des prestations : 50 %**

CONDITIONS DE DELAI

Date et heure limites de remise des offres

03/07/2020 à 12h00

Délai minimum de validité des offres

120 jours

CONDITIONS ET ADRESSE DE REMISE DES OFFRES

Les entreprises doivent remettre leur offre de façon dématérialisée à l'adresse suivante :

<http://www.midilibre-marchespublics.com>

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées auparavant pour les réponses sur support papier. **Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.**

RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le présent avis d'appel public à la concurrence est diffusé sur le site Internet du Symbo

http://www.etang-de-l-or.com/marches_emplois.htm

et sur <http://www.midilibre-marchespublics.com>.

Le dossier de consultation des opérateurs économiques est téléchargeable gratuitement par voie électronique via la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

<http://www.midilibre-marchespublics.com>

Le site est libre d'accès. Les soumissionnaires ont la possibilité d'y consulter le présent AAPC, de retirer le DCE dans son intégralité. Aucune demande de dossier sur support physique papier n'est autorisée.

DOCUMENTS DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (en version word)
Le règlement de la consultation (RC) (en version pdf)
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) (en version pdf)
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) (en version pdf)
Le bordereau des prix unitaires (BPU) (en version pdf et excel)
Le détail quantitatif estimatif (DQE) (en version pdf et excel)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de la consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite via la plateforme AWS à l'adresse :

<http://www.midilibre-marchespublics.com>

Une réponse sera alors adressée, toujours via la plateforme AWS, à toutes les entreprises qui se seront identifiées lors du retrait du DCE, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

PROCEDURE DE RECOURS

Tribunal administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34063 MONTPELLIER
Tél : +33 467548100
Fax: +33 467547410
e-mail:greffe.tamontpellier@juradm.fr

En cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence : avant la conclusion du marché (Référé précontractuel, article L.551-1 CJA), et après la conclusion du marché (référé contractuel articles L.551-13 à L.551-23 CJA). Recours en contestation de la validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (jurisprudence Tropic Travaux). Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants CJA) dans un délai de deux mois à compter de la notification du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication

10/06/2020